



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/069

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, PACULL Joël, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, MARGAILL Jean-Pierre, PUY Pascale, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique, BILLÈS Joël, LEOBOEUF Chrystele, SOLER Christophe, JAKOBINA Sandrine, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, BARBERA Laurence, MEZY Christophe, BOURREL Sandrine, CAMPASOL Marine, VENOSINO David, MENDEZ Léocadie, CALA Patrick, ROCA Xavier.

Absents excusés ayant donné pouvoir : CAMPREDON Françoise (pouvoir donné à LEOBOEUF Chrystele), HOSTALLIER SARDA Liliane (pouvoir donné à PUY Pascale), MOLINER Régis (pouvoir donné à COSTA Yannick), GESLIN Florence (pouvoir donné à MENDEZ Léocadie), CANOVAS François (pouvoir donné à CALA Patrick), GILLARD Celyne (pouvoir donné à ROCA Xavier).

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : Mme CAROLA Karine

Date de la convocation : 15/07/2026

APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT EAU ET CLIMAT 2026-2030
DE L'AGENCE DE L'EAU
SUR LE TERRITOIRE DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

RAPPORTEUR : Nathalie PIQUÉ

Le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) est caractérisé par une exceptionnelle diversité de milieux aquatiques (rivières, milieux lagunaires, zones humides, frange littorale) et une richesse de ressources en eau souterraine. Cependant, les pressions polluantes de plus en plus diversifiées (d'origine domestique, industrielle, agricole), la raréfaction de la ressource et l'accroissement démographique combiné au changement climatique fragilisent aujourd'hui ces milieux.

PMMCU s'est engagée depuis plusieurs années dans des actions volontaristes en matière de protection de ses ressources en eau, la restauration des milieux de manière qualitative et quantitative, la reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, des contrats cadre de coopération pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques ont été successivement signés depuis 2010 avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

PMMCU souhaite poursuivre son engagement avec ses communes autour de sa politique stratégique territoriale, bénéfique pour les milieux aquatiques et la ressource en eau et s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau dispositif de contrat Eau et Climat avec l'AERMC sur la période 2026-2030.

Le programme opérationnel, en application de ce contrat, représente une enveloppe globale de 47,7 M€ HT avec la participation de l'AERMC au financement des opérations inscrites à hauteur de 13,4 M€, selon les volets suivants :

- Préservation de la ressource, partage de l'eau et sobriété des usages ;
- Pollution de l'eau ;
- Milieux aquatiques et humides et biodiversité.

Conformément à ce contrat Eau et Climat, PMMCU s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat, à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions et opérations prévues dans le contrat. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat qui ne pourra excéder un montant total d'aide de 13,4 M€ sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Mme le Maire fait part des opérations de désimperméabilisation envisagées pour la commune ainsi que leur financement et leur calendrier de réalisation :

Libellé action)	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	Total Aide Agence de l'eau		Commune	
				% (coût réel)	Aide publique	%	Autofinancement
Projet désimperméabilisation Parking écoles élémentaire et maternelle Rue des écoles	Commune de PEZILLA-LA-RIV	2029	324 000 €	17%	56 250 €	83%	267 750 €
Projet désimperméabilisation parking ancien stade Blad Route du Stade		2027	175 000 €	17%	30 000 €	83%	145 000 €

Elle propose au conseil municipal que la commune de Pézilla-La-Rivière adhère à ce contrat en engageant les actions répondant aux enjeux de ce dernier, identifiées ci-dessus, et en visant leurs réalisations selon le calendrier du tableau de programmation.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier ses articles L5211-1 et suivants,

Vu la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par le Parlement Européen en octobre 2000 et son principal objectif de protection à long terme des milieux aquatiques, qui demande de veiller à la non-dégradation de leur qualité et qui fixe une obligation de résultats qui est celle de l'atteinte du bon état écologique et chimique des eaux superficielles y compris les eaux côtières et celle du bon état chimique des eaux souterraines à l'horizon 2027.

Vu le contrat et ses annexes joints

Considérant que cet objectif est visé par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur la période 2022-2027 à l'échelle du Bassin Rhône Méditerranée, le « Plan eau » de la planification écologique et le « Plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales à Horizon 2030 » ;

Considérant l'intérêt et la nécessité de promouvoir une meilleure gestion de la ressource en eau, face aux pollutions, au réchauffement climatique et à la destruction d'écosystèmes, pour un changement profond visant à trouver de nouveaux équilibres et une nouvelle façon de vivre, afin de garantir de manière durable et équitable les ressources vitales ;

Considérant que depuis 2022, le département des Pyrénées Orientales fait face à une forte sécheresse, conséquence directe du réchauffement climatique, qui engendre des pénuries d'eau et des conflits d'usage ;

Considérant qu'il y a un enjeu pour les acteurs locaux d'anticiper et de s'adapter aux effets du changement climatique sur l'eau avec trois objectifs primordiaux : renforcer la résilience des territoires pour garantir l'adéquation entre le besoin et la ressource, expérimenter des solutions innovantes et anticiper les impacts futurs ;

Considérant que le territoire communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) est caractérisé par une exceptionnelle diversité de milieux aquatiques (rivières, milieux lagunaires, zones humides, frange littorale) et une richesse de ressources en eau souterraine, cependant les pressions polluantes de plus en plus diversifiées (d'origine domestique, industrielle, agricole), la raréfaction de la ressource et l'accroissement démographique combiné au changement climatique fragilisent aujourd'hui ces milieux ;

Considérant que la commune fait partie du territoire de PMMCU,

Considérant que la commune de PEZILLA-LA-RIVIERE a un deux projets de désimperméabilisation sur son territoire favorisant l'infiltration des eaux pluviales et la végétalisation,

Considérant que la commune de PEZILLA-LA-RIVIERE s'engage avec PMMCU dans l'élaboration d'un nouveau dispositif de contrat Eau et Climat avec l'AERMC sur la période 2026-2030 dont les orientations rejoignent celles du 12e programme « Sauvons l'eau », selon les volets suivants :

- Préservation de la ressource, partage de l'eau, et sobriété des usages,
- Pollution de l'eau,
- Milieux aquatiques et humides et biodiversité ;

Considérant que conformément à ce contrat Eau et Climat, PMMCU s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat, à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions et opérations prévues dans le contrat avec une enveloppe globale s'élevant à 47,7 M€ ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat qui ne pourra excéder un montant total d'aide de 13,4M € sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Considérant ainsi que la Commune PEZILLA-LA-RIVIERE, dans le cadre de ses compétences, souhaite adhérer à ce contrat en engageant les actions répondant aux enjeux de

ce dernier et identifiées en annexe de la présente délibération et vise leurs réalisations selon le calendrier du tableau de programmation.

Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés **DECIDE** :

► **D'APPROUVER** le contrat Eau et Climat de PMMCU avec l'AERMC pour assurer une meilleure gestion de la ressource en eau sur la période 2026-2030 ;

► **DE S'ENGAGER** à respecter les objectifs du contrat de territoire Eau & Climat 2026-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le programme d'action annexé, en visant le calendrier du tableau de programmation

► **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer le contrat de territoire Eau et Climat 2026-2030 et les documents correspondants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Nathalie PIQUÉ

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

ANNEXE

PROGRAMME D' ACTIONS - COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

Libellé action)	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	Total Aide Agence de l'eau		Commune	
				% (coût réel)	Aide publique	%	Autofinancement
Projet désimperméabilisation Parking écoles élémentaire et maternelle Rue des écoles	Commune de PEZILLA-LA-RIV	2029	324 000 €	17%	56 250 €	83%	267 750 €
Projet désimperméabilisation parking ancien stade Blad Route du Stade		2027	175 000 €	17%	30 000 €	83%	145 000 €